



2 contraventions de stationnement différentes

Par **Nicolas4591**, le **04/01/2018 à 21:51**

Bonjour,
J'ai reçu 2 amendes différentes pour un même stationnement:
- la 1ère chronologiquement était pour stationnement dangereux avec 135€ d'amende et 3 points.
- la 2ème, 25 minutes après était pour stationnement très gênant sans retrait de point, 135€ d'amende.
Les relevés d'infractions décrivent la même intersection mais d'une manière différente (Rue X angle Y / Rue Y intersection X).
Je voudrais contester la 1ère amende de 3 points puisqu'un agent différent a relevé plus tard que l'infraction était moins grave.
Je ne suis pas le propriétaire de la carte grise.
Auriez-vous un avis sur la situation svp?
Cordialement

Par **Lag0**, le **05/01/2018 à 08:28**

Bonjour,
Je suppose que ces avis de contravention ont été adressés au titulaire de la carte grise. Donc lui seul peut contester...
PS : étonnant lorsque vous dites "j'ai reçu..."

Par **Nicolas4591**, le **05/01/2018 à 14:39**

Bonjour,
En effet il s'agit de ma voiture mais pour une question d'assurance elle est au nom de ma mère. Ce sont donc des contraventions qui me concernent bien qu'elles ne me soient pas adressées directement.

Par **Tisuisse**, le **07/01/2018** à **13:41**

Bonjour, rnrnLa carte grise n'est pas, et n'a jamais été, un titre de propriété, seule la facture ou le certificat de cession prouvent la propriété du véhicule. La carte grise est un simple document administratif qui prouve que le véhicule est conforme pour pouvoir circuler sur les voiries publiques et sur les voiries privées ouvertes à tous, c'est tout. rnrnPour votre assurance, au moindre accident, votre Compagnie d'Assurances va se retrancher derrière les articles L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances et ne rien prendre en charge (nullité de plein droit du contrat pour fausses déclarations).

Par **Tisuisse**, le **08/01/2018** à **08:54**

Autre question : rnrnQuels sont les articles du CDR qui sont mentionnés sur chaque avis de contravention ?